

Commune de
WALDOLWISHEIM



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du MARDI 09 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : **15**
En exercice : **15**
Qui ont pris part à la délibération : **14**
dont votes par procuration : **0**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le neuf septembre,
à 19 heures 45,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. WINTZ Marc, Maire

Date de la convocation : 02/09/2025

Membres présents : WINTZ Marc, Maire, HEYD Jean-Claude, LINDER Bernard, STEY Anne, adjoints, RETTER Jean-Marie, SCHOTT Bernard, HAUMESSER Karin, MEYER Mathieu, DAUPLAIS Éric, GRAFF Carine, RUFF Michael, DESCHAUME Laurence, CLAD Céline, RUSCH Nicolas
Absent(s) excusé(s) : POUPEAU Bruno

DÉLIBÉRATION N°2025-24

Objet : MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS « AUTOUR du STERNENBERG »

Vu la délibération n° 2025-16 du 7 juillet 2025 du Comité Syndical, modifiant les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire « Autour du Sternenberg »,

Vu les statuts modifiés, annexés à la présente délibération,

Le Conseil Municipal de Waldolwisheim, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

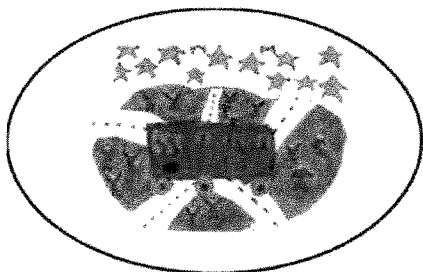
- **VALIDE** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire « Autour du Sternenberg ».

Pour extrait conforme au registre.
Waldolwisheim, le 12 septembre 2025.

Le maire,
Marc WINTZ

La secrétaire de séance,
Anne STEY





SIVOS « AUTOUR DU STERNENBERG »

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE

ALTENHEIM / FRIEDOLSHEIM / FURCHHAUSEN / LANDERSHEIM /
LITTENHEIM / LUPSTEIN / MAENNOLSHEIM / SAESSOLSHEIM /
WALDOLWISHEIM / WESTHOUSE-MARMOUTIER / WOLSCHHEIM

3 Rue du Stade - 67490 LUPSTEIN

SIRET : 25670274700039 – APE : 8412Z

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS	DÉLÉGUÉS EN FONCTION	DÉLÉGUÉS PRÉSENTS	DÉLÉGUÉS EXCUSÉS
22	22	16	2 + 3 procurations

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

SEANCE DU 07 JUILLET 2025

Nature et n° : Délibération n° 2025 - 16

Matière : AFFAIRES GENERALES

Sous la présidence de Monsieur Denis HITTINGER, Président du SIVOS.

MEMBRES PRESENTS

Marie STORCK & Marc DEAL (ALTENHEIM), Adrien OULD MADI & Véronique GOETZ-ESTRADA (FRIEDOLSHEIM), Denis HITTINGER & Pascal MATHIA (FURCHHAUSEN), Carmen MONTEIRO (LANDERSHEIM), Bernard SONNENMOSER (LITTENHEIM), Denis REINER & Aurélie STORCK (LUPSTEIN), Christophe CLEMENT (MAENNOLSHEIM), Véronique WOLFF (SAESSOLSHEIM), Karin HAUMESSER & Marc WINTZ (WALDOLWISHEIM), Jean-Claude HAETTEL (WESTHOUSE-MARMOUTIER) et Jean-Claude BOEHM (WOLSCHHEIM)

MEMBRES ABSENTS AVEC EXCUSES

Sébastien DISS (LANDERSHEIM) et Jean-Marc GITZ (WOLSCHHEIM)

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION

Florence KAPP (LITTENHEIM), Anny KUHN (MAENNOLSHEIM) et Serge KELLER (SAESSOLSHEIM)

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS

Vu Les statuts actuels du SIVOS,

Vu Que le siège du SIVOS est situé 6 Rue de Dettwiller à ALTENHEIM depuis 2003,

Vu Que les nouveaux bureaux du SIVOS ont été prévus au sein du Groupe Scolaire & Périscolaire « Les Abeilles »,

Vu Que ce nouveau bâtiment est situé sur la Commune de LUPSTEIN sis 3 Rue du Stade,

Vu L'ouverture du nouveau Groupe Scolaire & Périscolaire « Les Abeilles » le 22/04/2025,

Vu Le déménagement des bureaux du SIVOS au sein de ce bâtiment,

Considérant que ce changement de localisation doit faire l'objet d'une modification des statuts du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE,

DECISION DU COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

De modifier les statuts du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE,

ACTE

Que le siège du SIVOS « AUTOUR DU STERNENBERG » se situe désormais au sein du Groupe Scolaire & Périscolaire « Les Abeilles » sis 3 Rue du Stade – 67490 LUPSTEIN.

Que les réunions du Comité Directeur pourront se tenir dans la salle de réunion du SIVOS au Groupes Scolaire & Périscolaire « Les Abeilles » ou dans chacune des communes-membres.

ARTICLE 5 : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Le syndicat est administré par un comité constitué de délégués élus par les Conseils Municipaux des Communes adhérentes, à raison de deux délégués titulaires par commune-membre.

Le comité élit en son sein le Président, un ou plusieurs vice-présidents et le bureau. Le bureau est composé de 11 membres dont le Président et les vice-présidents, à raison d'un membre par commune-membre.

ARTICLE 6 : FINANCEMENT ET REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Les activités du SIVOS pourront être localisées dans toutes les communes-membres.

Le SIVOS prend en charge :

- **Les dépenses d'investissement, d'entretien et de fonctionnement des bâtiments scolaires intercommunaux,**
- Les dépenses de fonctionnement seront avancées par les communes d'implantation et feront l'objet d'un suivi comptable spécifique soumis à l'examen du SIVOS,
- Le matériel pédagogique,
- La gestion directe du personnel non enseignant
- La gestion du transport scolaire,
- Les fournitures scolaires,
- Les activités développées dans le cadre scolaire.

Les dépenses du SIVOS seront couvertes par les communes adhérentes.

La contribution des communes sera calculée au prorata du nombre de leurs habitants tel que résultant du dernier recensement communal.

Les communes s'acquitteront de leur contribution par un prélèvement sur leur budget respectif.

Le SIVOS sera compétent pour déterminer la participation des communes extérieures, en cas de scolarisation de leurs enfants dans des écoles sises sur son territoire.

De même, si des communes extérieures accueillent des enfants résidant dans le périmètre du SIVOS, les participations financières au fonctionnement des écoles extérieures seront acquittées par le SIVOS.

Ces scolarisations se feront avec l'accord préalable des communes concernées dans la limite des places disponibles.

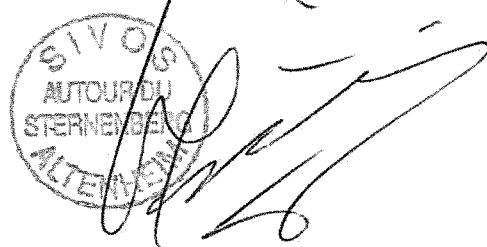
Les inscriptions et les dérogations sont gérées par le SIVOS.

ARTICLE 7 : RECEVEUR

Les fonctions de receveur sont assurées par Madame le Trésorier de SAVERNE.

Fait à LUPSTEIN, le 08 juillet 2025

Denis HITTINGER
Président

A circular stamp with the text "SIVOS", "AUTOUR DU", "STERNENBERG", and "ALTENHEIM" is visible. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink.

Commune de
WALDOLWISHEIM



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du MARDI 09 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : **15**
En exercice : **15**
Qui ont pris part à la délibération : **14**
dont votes par procuration : **0**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le neuf septembre,
à 19 heures 45,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. WINTZ Marc, Maire

Date de la convocation : 02/09/2025

Membres présents : WINTZ Marc, Maire, HEYD Jean-Claude, LINDER Bernard, STEY Anne, adjoints, RETTER Jean-Marie, SCHOTT Bernard, HAUMESSER Karin, MEYER Mathieu, DAUPLAIS Éric, GRAFF Carine, RUFF Michael, DESCHAUME Laurence, CLAD Céline, RUSCH Nicolas
Absent(s) excusé(s) : POUPEAU Bruno

DÉLIBÉRATION N°2025-25

Objet : LICORNE ÉNERGIES : PORTÉ À CONNAISSANCE DE L'ENREGISTREMENT DE L'INSTALLATION AU TITRE DES ICPE

Le conseil municipal avait été sollicité le 20 mai 2025, pour avis, sur la demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une installation de méthanisation agricole sur la commune de Saverne, présentée par la société LICORNE ÉNERGIES.

Dans cette continuité, le **Conseil Municipal de Waldolwisheim**,

- **PREND CONNAISSANCE** de l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2025 portant enregistrement de l'installation de méthanisation agricole au profit de la SAS LICORNE ÉNERGIES à Saverne.

Pour extrait conforme au registre.
Waldolwisheim, le 12 septembre 2025.

Le maire,
Marc WINTZ

La secrétaire de séance,
Anne STEY

Commune de
WALDOLWISHEIM



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du MARDI 09 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : **15**
En exercice : **15**
Qui ont pris part à la délibération : **14**
dont votes par procuration : **0**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le neuf septembre,
à 19 heures 45,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. WINTZ Marc, Maire

Date de la convocation : 02/09/2025

Membres présents : WINTZ Marc, Maire, HEYD Jean-Claude, LINDER Bernard, STEY Anne, adjoints, RETTER Jean-Marie, SCHOTT Bernard, HAUMESSER Karin, MEYER Mathieu, DAUPLAIS Éric, GRAFF Carine, RUFF Michael, DESCHAUME Laurence, CLAD Céline, RUSCH Nicolas
Absent(s) excusé(s) : POUPEAU Bruno

DÉLIBÉRATION N°2025-26

Objet : AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION DU SITE INDUSTRIEL KUHN MGM À MONSWILLER

Le projet d'extension de l'entreprise KUHN, Parc de la Faisanderie, envisagé sur la commune de Monswiller, fait l'objet des procédures suivantes :

- un permis d'aménager,
- une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Monswiller,
- une évaluation environnementale.

Le conseil municipal de Waldolwisheim est sollicité pour avis, à la fois sur le projet de la société KUHN et la mise en compatibilité du PLU de Monswiller, au regard des incidences environnementales possibles sur le territoire.

Le Conseil Municipal de Waldolwisheim, après en avoir délibéré,

- **ÉMET, à l'unanimité, un AVIS FAVORABLE**
 - o sur l'évaluation environnementale du permis d'aménager,
 - o à la déclaration de projet de mise en compatibilité du PLU de Monswiller,
 - o à la demande d'autorisation environnementale déposée par l'entreprise KUHN.

Pour extrait conforme au registre.
Waldolwisheim, le 12 septembre 2025.

Le maire,
Marc WINTZ

La secrétaire de séance,
Anne STEY

